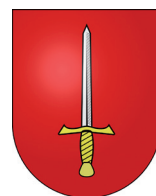


Savièse



INFORMATIONS



2-5 COMPTES 2011

6 TRI DES DÉCHETS

7 TORRENT-NEUF

8 BOURGEOISIE

EDITORIAL

PAR M. MICHEL DUBUIS PRÉSIDENT

Les sujets proposés dans ce numéro d'information vous apportent un éclairage sur les divers domaines ayant fait l'objet de développements et d'investissements durant l'année 2011. L'essentiel des comptes de l'année écoulée sont commentés dans les pages suivantes et complétés par une version disponible auprès du service financier et figurant également sur notre site internet. Depuis deux décennies, la population de notre Commune croît chaque année ; sa situation géographique, ses infrastructures, ses possibilités de construction y contribuent certainement. Aussi, en 2011, nous avons accueilli quelques 180 nouveaux résidents. Nous étions en 2005, 5'900 habitants pour 6'700 en 2011. C'est dire que notre Commune doit s'en cesse s'adapter afin de maintenir des prestations de qualité. Dans cette perspective, nos rentrées fiscales de même que notre système de gestion permettent d'entrevoir l'avenir avec sérénité. En effet, les comptes 2011 se bouclent avec un résultat très favorable. Les revenus, amputés des charges de fonctionnement, ont généré une marge d'autofinancement d'environ Fr. 6,4 mios; celle-ci nous a permis de financer l'intégralité des investissements réalisés et de dégager un excédent de financement d'environ Fr. 950'000.-. Les charges en personnel présentant une augmentation qui ne peut être comparée avec les chiffres des années antérieures. En effet, en 2011, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la crèche-garderie ont été intégrés à l'effectif du personnel communal expliquant cette situation. De même, que la hausse de notre participation au traitement du personnel enseignant résulte des critères spécifiques appliqués par l'Etat du Valais. Nos comptes laissent apparaître un manque de financement dans la gestion des déchets ce qui nous met en contradic-

tion avec les bases légales fédérales, exigeant l'autofinancement dans le traitement des déchets ; dans ce domaine, nous devons à moyen terme actualiser les ressources. En ce qui concerne les investissements réalisés, ceux-ci sont demeurés inférieurs aux prévisions budgétaires; certains travaux n'ayant pas été entrepris ou différé en fonction d'événements survenus en cours d'année. Les principaux montants se retrouvent notamment dans les travaux de réfection de notre cimetière où grâce à la compréhension des familles concernées, nous avons réalisé une œuvre digne et respectueuse de nos défunts. L'effort consenti dans le réaménagement de la maison de Commune permet aujourd'hui d'offrir plus de confidentialité à tous les citoyens et de rationaliser l'activité de notre administration. Vous trouverez également dans ce numéro un état des lieux sur le dossier des alpages; en début de législature, le Conseil posait l'objectif de reprendre la gestion de ces alpages. Aujourd'hui, grâce au travail de la commission bourgeoise, nous atteignons cet objectif. Sous le chapitre «nouvelles du Torrent-Neuf», vous constaterez le soutien et l'implication financière de la Commune dans ce fantastique projet. Le Conseil communal a en effet décidé de prendre à charge les travaux effectués par notre service des travaux publics, à hauteur d'environ Fr. 450'000.-, en plus au remboursement des crédits LIM pour un montant de Fr. 800'000.-. La lecture de ce numéro dépassera le strict bilan des comptes. Un aperçu sur les domaines touchant notre vie communautaire vous est proposé, entre autres, dans la gestion des déchets, l'économie de l'eau, la nouvelle saison du Baladin, le Torrent-Neuf est son avenir... Je vous souhaite une fructueuse lecture et vous donne rendez-vous pour l'assemblée primaire, le 4 juin prochain.

Comptes 2011 de la municipalité de Savièse

D'un point de vue général, les comptes 2011 de la municipalité de Savièse sont très bons. Des charges financières de Fr. 24'286'408.92 et des revenus financiers de Fr. 30'670'751.13 génèrent une marge d'autofinancement de Fr. 6'384'342.21. Celle-ci permet de financer des investissements nets de Fr. 5'434'219.35 et ainsi de dégager un excédent de financement de Fr. 950'122.86.

Afin de bien saisir la valeur de ces chiffres, il y a lieu d'observer de plus près les éléments constitutifs.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2010		Budget 2011		Compte 2011	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	0 Autorité générale	2'090'607.65	110'382.68	2'060'100.00	77'200.00	2'410'507.04
1 Sécurité publique	1'309'404.15	632'123.45	1'335'650.00	537'250.00	1'541'709.45	616'080.05
2 Enseignement et formation	7'701'991.65	2'869'501.60	7'897'240.00	3'632'100.00	8'228'484.43	3'656'286.80
3 Culture, loisirs et culte	2'579'318.08	1'217'118.75	2'587'270.00	1'232'800.00	2'494'587.14	1'369'361.04
4 Santé	288'852.47	-	319'650.00	-	341'722.30	-
5 Prévoyance sociale	2'434'126.51	220'888.69	3'008'480.00	702'750.00	3'189'750.05	838'704.70
6 Trafic	4'903'770.18	766'449.05	4'764'700.00	743'000.00	5'070'497.80	892'782.25
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3'170'665.70	2'116'131.65	3'527'420.00	1'973'800.00	3'326'181.30	2'003'659.60
8 Economie publique, yc services industriels	806'551.46	635'751.65	976'150.00	569'300.00	744'063.50	678'550.35
9 Finances et impôts	1'601'738.54	18'700'095.51	1'478'820.00	18'546'225.00	1'533'124.26	20'514'053.04
Total des charges et des revenus	26'887'026.39	27'268'443.03	27'955'480.00	28'014'425.00	28'880'627.27	30'670'751.13
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	381'416.64		58'945.00		1'790'123.86	

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2010		Budget 2011		Compte 2011	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	30 Charges de personnel	10'162'218.98		11'145'320.00		11'511'559.55
31 Biens, services et marchandises	6'068'892.60		6'699'420.00		6'469'923.13	
32 Intérêts passifs	295'425.40		325'000.00		310'788.40	
33 Amortissements	5'043'501.80		4'725'900.00		4'964'291.42	
34 Parts à des contributions sans affectation	352'954.90		349'000.00		369'661.30	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'604'088.04		1'214'200.00		1'347'593.80	
36 Subventions accordées	2'542'395.57		2'764'140.00		2'890'937.72	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	174'116.80		150'000.00		217'079.05	
39 Imputations internes	643'432.30		582'500.00		798'792.90	
40 Impôts		17'582'207.46		17'322'000.00		19'010'910.40
41 Patentes et concessions		390'128.49		490'000.00		507'187.32
42 Revenus des biens		667'930.63		429'225.00		632'622.79
43 Contributions		4'596'031.48		4'784'850.00		5'117'265.65
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		10'191.25		6'700.00		7'579.95
45 Restitutions de collectivités publiques		103'939.20		105'550.00		147'134.05
46 Subventions		2'949'315.29		4'029'500.00		4'085'769.10
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		325'266.93		264'100.00		363'488.97
49 Imputations internes		643'432.30		582'500.00		798'792.90
Total des charges et des revenus	26'887'026.39	27'268'443.03	27'955'480.00	28'014'425.00	28'880'627.27	30'670'751.13
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	381'416.64		58'945.00		1'790'123.86	

Les comptes 2011 de la municipalité de Savièse présentent un excédent de revenus de près de CHF 1.8 millions. En comparaison des comptes 2010, les charges sont en progression de Fr. 2 millions, tandis que les revenus le sont à près de Fr. 3.4 millions.

Si ces écarts de valeurs paraissent importants, les raisons qui les expliquent sont toutefois assez claires:

Au niveau des charges de fonctionnement il y a lieu de préciser:

- Depuis 2011 le fonctionnement de

la crèche-garderie est intégré aux comptes communaux, ce qui en raison du changement du mode de comptabilisation fait apparaître un accroissement des charges de près de Fr. 670'000.-;

- Les coûts salariaux facturés par l'Etat du Valais pour le personnel enseignant génèrent également un accroissement des charges de près de Fr. 600'000.-;
- De plus, des prestations importantes mais non récurrentes sous

la forme d'honoraires pour les travaux de mensuration et cadastre engendrent un montant de charges de Fr. 235'000.-.

Au total, l'augmentation réelle des charges de fonctionnement de l'exercice 2011, en regard de celui de 2010, est inférieure à 2%, ce qui est faible considération faite d'un taux de renchérissement usuel d'env. 1%.

Quant aux recettes, la commune de Savièse bénéficie encore d'une bonne conjoncture et de rentrées fiscales ainsi que de subventions importantes.

COMPTES D'INVESTISSEMENT

Le budget 2011 prévoyait des investissements nets pour un montant de Fr. 6'488'400.-, mais les comptes d'investissement laissent apparaître une valeur effective de Fr. 5'434'219.-.

La différence s'explique, d'une part en raison de décisions du Conseil communal de différer certains travaux, et d'autre part en raison d'éléments externes défavorables à la

bonne conduite des chantiers projetés. L'incidence majeure de la sous-utilisation du budget prévu est donc visible au travers de l'excédent de financement présenté ci-avant.

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2010		Budget 2011		Compte 2011	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Autorité générale	71'650.90	-	100'000.00	-	674'769.40	-
1 Sécurité publique	249'068.15	-	80'000.00	-	46'693.60	-
2 Enseignement et formation	99'954.75	-	810'400.00	7'000.00	423'483.45	127'000.00
3 Culture, loisirs et culte	1'311'545.53	267'513.85	1'330'000.00	700'000.00	1'245'860.60	1'165'974.60
4 Santé	492'000.00	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	2'563'042.15	-	30'000.00	-	-	-
6 Trafic	3'711'952.95	230'259.25	1'520'000.00	-	1'081'366.45	-103'125.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	705'554.15	194'475.20	3'620'000.00	650'000.00	2'979'192.85	81'267.45
8 Economie publique, yc services industriels	117'419.25	-	315'000.00	80'000.00	237'752.05	-
9 Finances et impôts	54'549.55	17'560.00	120'000.00	-	77'298.00	61'080.00
Total des dépenses et des recettes	9'376'737.38	709'808.30	7'925'400.00	1'437'000.00	6'766'416.40	1'332'197.05
Excédent de dépenses		8'666'929.08		6'488'400.00		5'434'219.35
Excédent de recettes						

BILAN La fortune nette de la commune s'élevait au 31.12.2011 à environ 20,7 millions, selon détail ci-dessous:

		2010	2011
1	Bilan		
	Actif	44'107'728.17	45'765'973.09
	Patrimoine financier	9'549'702.17	10'367'946.09
10	Disponibilités	1'101'752.11	1'436'609.56
11	Avoirs	3'671'115.17	3'717'472.29
12	Placements	963'059.90	974'676.40
13	Actifs transitoires	3'813'774.99	4'239'187.84
	Patrimoine administratif	34'558'026.00	35'398'027.00
14	Investissements propres	31'284'024.00	32'160'025.00
15	Prêts et participations permanentes	2'265'001.00	2'265'001.00
16	Subventions d'investissement	1'009'001.00	973'001.00
17	Autres dépenses activables		

INDICATEURS FINANCIERS

L'Etat du Valais a établi un catalogue d'indicateurs financiers qui permettent une conduite harmonisée des finances communales. Pour Savièse, son excellente situation financière permet de présenter les indicateurs suivants:

- Degré d'autofinancement: *très bien*
- Capacité d'autofinancement: *très bien*
- Taux des amortissements ordinaires: *suffisant*
- Endettement net par habitant au 31.12.2011: *faible*

Pour ce dernier indicateur, l'endettement net par habitant est considéré comme faible en dessous d'une valeur de Fr. 3'000/habitant.

4. Endettement net par habitant (I4)		MCH	2010	2011	Moyenne
Engagements courants	20 + fr.		3'429'527.29	4'055'841.57	3'742'684.43
Dettes à court terme	21 + fr.		-	-	-
Dettes à moyen et long termes	22 + fr.		10'790'250.00	12'161'500.00	11'475'875.00
Engagements envers des entités particulières	23 + fr.		63'232.80	63'232.80	63'232.80
Provisions	24 + fr.		536'000.00	750'000.00	643'000.00
Passifs transitoires	25 + fr.		5'270'035.35	3'073'002.05	4'171'518.70
Dette brute	= fr.		20'089'045.44	20'103'576.42	20'096'310.93
Ou					
Total des passifs	2 + fr.		44'107'728.17	45'765'973.09	44'936'850.63
Fortune nette	29 - fr.		18'896'601.15	20'686'725.01	19'791'663.08
Financements spéciaux	28 - fr.		5'122'081.58	4'975'671.66	5'048'876.62
Dette brute	= fr.		20'089'045.44	20'103'576.42	20'096'310.93
Disponibilités	10 fr.		1'101'752.11	1'436'609.56	1'269'180.84
Avoir	11 + fr.		3'671'115.17	3'717'472.29	3'694'293.73
Placements	12 + fr.		963'059.90	974'676.40	968'868.15
Actifs transitoires	13 + fr.		3'813'774.99	4'239'187.84	4'026'481.42
Patrimoine financier réalisable	= fr.		9'549'702.17	10'367'946.09	9'958'824.13
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	fr.		10'539'343.27	9'735'630.33	10'137'486.80
Nombre d'habitant (population ESPOP/STATPOP année N-1)			6'365	6'596	6'481
Dette brute – Patrimoine financier réalisable		=	1'656	1'476	1'564
Nombre d'habitant (population ESPOP/STATPOP année N-1)					

Valeurs indicatives

I4 < 3'000	5 - endettement faible
3'000 =< I4 < 5'000	4 - endettement mesuré
5'000 =< I4 < 7'000	3 - endettement important
7'000 =< I4 < 9'000	2 - endettement très important
I4 >= 9'000	1 - endettement excessif

CONCLUSION

Telle que présenté ci-avant, la situation financière de la municipalité de Savièse est très bonne.

Au cours des 8 dernières années, l'endettement net à été diminué de plus de la moitié à Fr. 9.7 millions alors que durant cette même période la commune a effectué des investissements pour près de Fr. 45 millions.

Ces valeurs intéressantes sont donc le fruit d'une saine gestion des finances par le Conseil communal, dans le plus grand respect de la confiance que lui témoigne la population saviésanne.

Toutefois, au regard des importants chantiers à venir, le Conseil communal est convaincu de la nécessité de maintenir sa rigueur de gestion et de porter en temps voulu les corrections nécessaires au maintien de finances saines, notamment au niveau des comptes à autofinancer.

Comptes 2011 de la Bourgeoisie

Compte de fonctionnement selon les tâches	Compte 2010		Budget 2011		Compte 2011	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	0 Autorité générale	75'216.55	-	69'050.00	6'000.00	68'585.15
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	51'835.05	15'585.30	51'070.00	18'500.00	45'030.55	19'245.85
9 Finances et impôts	41'560.20	58'871.60	34'460.00	77'000.00	25'067.00	70'395.00
Total des charges et des revenus	168'611.80	74'456.90	154'580.00	101'500.00	138'682.70	89'640.85
Excédent de charges		94'154.90		53'080.00		49'041.85
Excédent de revenus						

Aperçu du compte administratif	Compte 2010	Budget 2011	Compte 2011
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- fr. 48'611.80	39'580.00	33'682.70
Revenus financiers	+ fr. 74'456.90	101'500.00	89'640.85
Marge d'autofinancement (négative)	= fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	= fr. 25'845.10	61'920.00	55'958.15
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr. 25'845.10	61'920.00	55'958.15
Amortissements ordinaires	- fr. 120'000.00	115'000.00	105'000.00
Amortissements complémentaires	- fr. -	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr. -	-	-
Excédent de charges	= fr. 94'154.90	53'080.00	49'041.85
Excédent de revenus	= fr. -	-	-

Compte des investissements			
Dépenses	+ fr. -	100'000.00	-
Recettes	- fr. -	-	-
Investissements nets	= fr. -	100'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	= fr. -	-	-

Financement			
Marge d'autofinancement (négative)	- fr. -	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr. 25'845.10	61'920.00	55'958.15
Investissements nets	- fr. -	100'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ fr. -	-	-
Insuffisance de financement	= fr. -	38'080.00	-
Excédent de financement	= fr. 25'845.10	-	55'958.15

Les comptes de la bourgeoisie n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les investissements budgétés n'ont pas été réalisés car en relation avec la reprise des alpages par la Bour-

geoisie qui devrait se finaliser durant l'exercice 2012.

La propreté, c'est l'affaire de tous

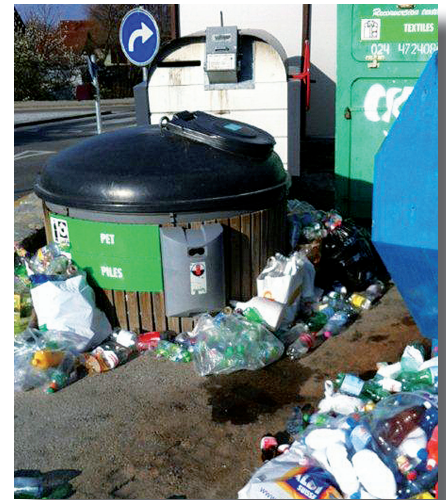
C'était déjà le titre d'une communication publiée dans *Savièse Informations* de mai 2011. Nous en appelions alors aux efforts de tous pour éviter que l'image propre et accueillante qui est celle de notre commune ne soit ternie par le spectacle de déchets entassés dans le désordre et d'une manière non conforme à ce qui est prévu. Malheureusement, ce message n'est encore pas clair pour tout le monde.

Rappelons donc que la propreté, cela ne coûte rien, si ce n'est, il est vrai, un petit peu de temps. Les possibilités existent, y compris pour le tri des divers types d'ordures et de déchets. En effet, pas moins de 5 centres de tri (Ormône, St-Germain/Oure, Drône, Granois, Les Rochers) sont à disposition pour y déposer les ordures et déchets «ordinaires» (ordures ménagères, papier, verre, PET, etc.). Ceux-ci peuvent également être amenés à la déchetterie du Pécolet, disponible pour le surplus pour les déchets verts et tous les autres types de déchets. Tous les renseignements nécessaires (notamment les horaires d'ouverture de la déchetterie du Pécolet), encore

rappelés ici, figurent en outre dans un document disponible sur le site <http://www.saviese.ch/commune/gestion-dechets-domestiques-centres.html>.

L'augmentation régulière de notre population a d'ores et déjà conduit le Conseil à réévaluer les capacités des centres de tri existants. Dans ce sens, la décision a été prise d'agrandir le centre d'Ormône et de le déplacer, loin du rond-point de l'entrée de la commune (qu'il n'embellit certes pas...), dans la zone de Redin, à proximité du local du triage forestier.

Malgré tout, il peut arriver que tel ou tel Molok ou conteneur soit plein. En pareil cas, nous faisons appel au sens des responsabilités des citoyens qui, presque toujours, sont en véhicule, pour aller voir alors s'il n'y a pas momentanément plus de place dans un autre centre de tri. Si, malgré ces rappels, certaines personnes persistent à se débarrasser de leurs déchets de manière anarchique, nous serons obligés de les sanctionner. Mais n'est-ce pas mieux que chacune et chacun assume ses responsabilités dans la gestion des déchets?



La chambre pupillaire sous l'égide d'une nouvelle convention intercommunale

En prévision du nouveau droit fédéral de protection de l'enfant et de l'adulte qui entrera en vigueur le 1er janvier 2013, et sur recommandation du Service administratif et juridique, ainsi que de la préfète du district Evelyne Cretz-Reber, les Conseils communaux des communes d'Arbaz, d'Ayent, de Grimisuat et de Savièse ont décidé de former une «autorité intercommunale de protection de la personne», actuellement chambre pupillaire. Une convention a ainsi été signée entre les quatre communes. Cette convention désigne Savièse comme commune siège, et prévoit un organe exécutif composé de quatre conseillers communaux, soit un par commune. Ont ainsi été nommées: Valérie Ducrey Morard d'Ayent à la présidence de l'autorité de protection; Chantal Héritier Courtine de Savièse au secrétariat, et Esther Roux de Grimisuat au poste de juriste. L'autorité de protection se composera donc d'une présidente, d'une secrétaire et du juge de commune (en principe chaque juge de commune se déplace pour les affaires concernant sa commune), ainsi que d'un juriste qui a une voix consultative. Deux membres suppléants, qui n'ont pas encore été nommés, viendront compléter l'équipe de travail.

L'or bleu, le problème de tous

Merci à vous de penser à demain. Ayez le bon réflexe lorsque vous ouvrez le robinet, évitez de laisser couler de l'eau inutilement. Il est ici question d'avenir car si nous ne manquons pas d'eau par chance aujourd'hui, nos jeunes, leurs enfants et leur descendance, les générations futures n'ont pas la garantie de s'assurer un tel luxe.

Car ce geste si coutumier de tourner le robinet et de voir l'or bleu s'écouler est un luxe. Pensons à tous ces peuples à travers le monde qui vont encore chercher de l'eau au puits, ou à ces pays dans lesquels il est tout simplement utopique de prendre une douche.

Saluons donc ici l'audace du Conseil

communal qui, à travers des investissements se montant à des millions francs, permet la réalisation de travaux d'envergure destinés à améliorer le transport, la filtration, le turbinage et les réserves d'eau potable sur la commune de Savièse. Rappelons aussi que pelouses et jardins doivent être arrosés avec de l'eau d'irrigation exclusivement. Pour cela, il est bon de rappeler aux habitants de notre commune qu'ils peuvent intégrer des consortages déjà existants ou constituer par eux-même des consortages pour irriguer leurs terrains et ainsi économiser l'eau potable. A noter enfin que de nouvelles mesures vont être prises dans ce sens dès cette année et se poursuivront dans le futur.

Des nouvelles du Torrent-Neuf

Le projet de rénovation du Torrent-Neuf touche bientôt à sa fin. Grâce au formidable soutien de l'ensemble des membres de l'Association notamment, l'idée audacieuse des premiers porteurs du projet est à un jet de pierre d'être réalisée. Ainsi, l'achèvement du chemin pédestre entre la chapelle de Sainte-Marguerite et Brac le long du parcours du Torrent-Neuf permettra à chacune et chacun de traverser cet endroit riche en histoire, fort d'émotions, et plein de sens pour la population saviésanne, de manière didactique et sécurisée. De plus, les buvettes permettront aux visiteurs non seulement de se ragaillardir par une détente bienvenue, mais surtout de découvrir et d'apprécier encore plus les produits du terroir communal. La preuve est donc faite, le Torrent-Neuf dans sa globalité est un formidable outil du tourisme doux communal et de promotion de Savièse; son fonctionnement entraîne une chaîne de valeur ajoutée profitable à la communauté.

Reconnaissant l'aura et l'intérêt du Torrent-Neuf, le Conseil communal a le souci d'assurer la pérennité du parcours dans la totale conscience du très important soutien populaire qu'il

connaît par son Association. Dans ce sens, une convention entre les deux entités est en cours de préparation. Les éléments convenus porteront notamment sur la répartition des propriétés et des responsabilités, sur la répartition des tâches et sur le financement des travaux. La signature de cette convention interviendra au début de l'été 2012.

En termes financiers, le projet du Torrent-Neuf aura une valeur de plus de 4 millions de francs. D'importantes sources de financement ont été trou-

vées, et là encore l'enthousiasme de la population saviésanne pour ce projet a été démontré. Quant à la commune de Savièse, le Conseil s'est engagé à rembourser le montant du crédit LIM de 800'000 milles francs, ainsi que de prendre en charge l'entier du coût des travaux réalisés par son personnel. Au total, la commune de Savièse interviendra directement dans le projet par une aide de près de 1.5 millions de francs. Le Torrent-Neuf est donc bien un projet de Saviésans pour les Saviésans en premier lieu.



Nouveau visage pour la culture



Suite à sa nomination en janvier dernier, Aurélien D'Andrès a débuté son activité à Savièse le 1^{er} mai, après avoir mené à terme son engagement précédent auprès de la Haute Ecole de Musique de Lausanne. Il succède à Edmond Farquet, qui a fait valoir son droit à la retraite, à la tête du théâtre Le Baladin, et inaugure la nouvelle fonction de délégué culturel. «Mon arrivée à Savièse se déroule très bien. Je prends peu à peu mes marques...», note l'intéressé.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Outre la programmation et la gestion du théâtre, Aurélien D'Andrès a pour mission de développer et mettre en œuvre une politique culturelle communale cohérente et compatible

avec les axes stratégiques définis par le canton du Valais. Dans ce rôle de délégué culturel, ses tâches principales consisteront à encourager l'expression artistique et la création, à mettre en valeur le patrimoine et l'identité culturelle saviésanne, à coordonner les différentes activités culturelles et touristiques sur le territoire communal et à faciliter le dialogue entre les nombreux partenaires locaux. Dans ses différentes activités, le nouveau venu sera en outre amené à collaborer étroitement avec plusieurs commissions de la Commune, en particulier la commission de gestion du Baladin et la commission art et culture. «Je vais naturellement essayer de pérenniser le travail accompli par mon successeur, tout en ouvrant la programmation à un nouveau public, aux jeunes surtout.»

A noter enfin que la programmation 2012-2013 du Baladin, fruit du travail d'Aurélien D'Andrès, a par ailleurs d'ores et déjà été finalisée; la philosophie générale de la saison demeure inchangée, avec une large place laissée au divertissement de qualité. Le programme sera comme de coutume dévoilées en primeur aux abonnés qui recevront prochainement une invitation aux soirées de présentation prévues les 12, 13 et 14 juin prochains.

Une gestion saine des biens bourgeoisiaux

La Bourgeoisie pour exister doit avoir un sens, un objectif. De l'avis du Conseil, le principal objectif à atteindre est une gestion saine des biens bourgeoisiaux.

Pour survivre, la Bourgeoisie de Savièse a dû se résoudre à vendre divers biens. A ce jour les dettes sont remboursées et un capital demeure en faveur de la Commune bourgeoisiale. Pour éviter de retomber dans une situation financière délicate, le Conseil bourgeoisial a accepté les propositions de la Commission en charge de ce dicastère, et de revoir la gestion de l'ensemble des biens bourgeoisiaux pour assurer une viabilité à cette entité politique si chère à notre Commune.

C'est dans cet esprit que les biens bourgeoisiaux utilisés par la Commune font l'objet du paiement d'une location. Diverses conventions sont en cours d'élaboration pour décrire précisément les charges et droits de chacun des utilisateurs de biens bourgeoisiaux, que cela soit des utilisateurs privés ou publics.

ALPER À SAVIÈSE

Dans la suite de cette réflexion d'ordre tout à fait général, s'est posée la question de l'utilisation, de la viabilité et de la nécessité des alpages appartenant à la bourgeoisie, mais gérés par des consortages. Dans la plupart des consortages les statuts ne pouvaient plus être respectés et peu de consorts avaient encore l'utilité d'être «possesseur» de parts d'alpage pour alper un bétail qu'ils ne détenaient plus.

La Bourgeoisie n'était sollicitée que pour assurer la viabilité des alpages en subventionnant certaines installations, sans qu'aucun retour sur les investissements consentis ne soit assurés. De plus certains bourgeois se plaignaient de ne pouvoir alper sur les alpages saviésans et que ceux-ci étaient remis «en location» à des non-bourgeois, sans que la Bourgeoisie

ne puisse intervenir dans les négociations, alors même qu'elle était de droit propriétaire des terrains remis à des tiers.

Face à cet état de fait, le Conseil bourgeoisial décidait pour l'estivage 2010 de réintroduire une «location» par



UGB (unité de gros bétail) alpe sur les alpages dont elle est propriétaire des herbages, et parallèlement une réflexion et des négociations étaient menées avec les comités des consortages pour dessiner ensemble l'avenir de nos alpages, dans une période de pleine mutation de la vie paysanne suisse.

BÂTIMENTS «HISTORIQUES» RACHETÉS

Après de nombreuses discussions, la solution finalement retenue à l'unanimité des comités d'alpages et du Conseil bourgeoisial a été le rachat des bâtiments, «propriété historique» (seul l'alpage de l'Infloria était au bénéfice d'un droit de superficie, dénonçable pour la première fois en 2012) des consortages, mais propriété de droit de la Bourgeoisie, puisque le «fond» lui appartient déjà.

En 2011, les diverses AG des consortages ont accepté le principe de la

vente des bâtiments à la Bourgeoisie. Suite à cette décision, il a été fait appel à des experts de l'Etat pour taxer les divers bâtiments. Chaque partie s'est alors accordée de reconnaître cette taxation comme exacte et reflétant la valeur à ce jour des biens à vendre à la Bourgeoisie.

Suite à cette taxation, les AG des consortages de l'Infloria de Zanfleuron et Cretta Lé, ont décidé, sans opposition, de vendre leurs bâtiments à la Bourgeoisie. Le changement de propriétaire sera déjà effectif pour l'inalpe 2012, afin d'éviter toutes surprises pendant cette prochaine saison qui pourraient remettre en discussion la validité du travail des experts taxateurs.

Pour mémoire, le consortage du Genièvre revient totalement en mains bourgeoisiales en 2015.

Une réflexion est également menée par le Conseil bourgeoisial pour éviter qu'à l'avenir des biens bourgeoisiaux ne soient vendus. Il en va du maintien et de la sauvegarde de notre bourgeoisie.

Notre volonté est, qu'à court terme, les Bourgeois retrouvent un intérêt à participer à la vie bourgeoisiale de notre Commune.